

FICHE ACTION 1. DÉVELOPPER UNE FILIÈRE ALIMENTAIRE COURTE ET/OU LOCALE



CRITERES DE SELECTION

Mise en réseau des acteurs
 Echelle d'intervention
 Caractère innovant et transversal du projet
 Diversité des publics visés
 Pérennité du projet
 Pertinence avec la stratégie du GAL et avec les stratégies de développement régionales et locales existantes



TAUX D'AIDE APPLICABLE

Plancher : **5 000 €**
 Plafonds : **30 000 €**
 (**10 000 €** pour les événementiels)
 Taux maximum d'aide publique de **100%** pour les collectivités et associations loi 1901, de **50%** pour les entreprises, et de **80%** pour les autres structures.
 Taux de cofinancement du Feader : **80%**

OBJECTIFS

STRATEGIQUES

Doter le territoire d'une attractivité plus durable, à la fois touristique et résidentielle
 Développer l'emploi et augmenter la valeur ajoutée sur les exploitations agricoles
 Réduire la dépendance aux énergies carbonées par une alimentation plus locale
 Renforcer le partage et l'appropriation d'une identité territoriale forte par les habitants.

OPERATIONNELS

Valoriser les produits du terroir, le jardinage et la gastronomie locale
 Structurer les circuits courts alimentaires et les filières alimentaires locales
 Faire des habitants des ambassadeurs du territoire en leur offrant une meilleure connaissance du patrimoine gastronomique local et des fermes
 Soutenir des projets de diversification d'activité agricole ou artisanale visant à créer plus de liens entre consommateurs et producteurs.



TYPE D'OPERATIONS SOUTENUES

Animation, ingénierie ou communication visant à structurer les filières alimentaires locales
 Accompagnement et conseil auprès des acteurs de la restauration collective et de la filière alimentaire, pour augmenter l'approvisionnement biologique et local
 Valorisation du patrimoine alimentaire local, de ses acteurs et de leur savoir-faire
 Mise en place ou renforcement de systèmes de commercialisation innovants de produits locaux
 Communication auprès des habitants et des touristes des produits disponibles en circuits courts et de leur lieu de distribution
 Mise en place d'ateliers, activités, de parcours ou d'animations dans des fermes, à visée pédagogique, culturelle ou récréative
 Sensibilisation et promotion du jardinage, expérimentations allant dans ce sens.



BENEFICIAIRES

Exploitants agricoles et groupements d'agriculteurs
 PME et TPE au sens communautaire
 Associations loi 1901
 Collectivités territoriales et leurs groupements
 Etablissements publics, dont chambres consulaires

DEPENSES ELIGIBLES

Prestations d'étude et de conseil
 Animation et ingénierie de filière
 Création, conception et diffusion de supports de communication
 Investissement (petits équipements, travaux)
 Organisation d'événements, formations
 Frais de personnel (salaires et charges, déplacements)

FICHE ACTION 3. VALORISER LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE ET LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU TERRITOIRE



CRITERES DE SELECTION

Mise en réseau des acteurs
 Echelle d'intervention
 Caractère innovant et transversal du projet
 Diversité des publics visés
 Pérennité du projet
 Pertinence avec la stratégie du GAL et avec les stratégies de développement régionales et locales existantes



TAUX D'AIDE APPLICABLE

Plancher : **5 000 €**
 Plafonds : **30 000 €**
 (**10 000 €** pour les événementiels)
 Taux maximum d'aide publique de **100%** pour les collectivités et associations loi 1901, de **50%** pour les entreprises, et de **80%** pour les autres structures.
 Taux de cofinancement du Feader : **80%**

OBJECTIFS

STRATEGIQUES

Valoriser la richesse patrimoniale du territoire
 Limiter l'étalement urbain et maintenir une agriculture de proximité
 Valoriser le patrimoine local afin de promouvoir une identité territoriale forte.

OPERATIONNELS

Mieux gérer l'étalement urbain de l'agglomération de Blois et structurer les pôles ruraux existants
 Véhiculer une identité territoriale forte par le biais d'habitants ambassadeurs du territoire
 Développer des synergies entre acteurs urbains et ruraux, pour valoriser le patrimoine local (savoir-faire, culture, paysages...)
 Entretien plus durablement les espaces publics, naturels ou à intérêt paysager.



TYPE D'OPERATIONS SOUTENUES

Conception de supports permettant d'accroître la connaissance du territoire et de ses richesses auprès des usagers
 Réalisation d'études ou d'inventaires de sites, d'éléments de patrimoine bâti, naturel, culturel
 Restauration du patrimoine vernaculaire (lavoirs, moulins, puits...), et valorisation du patrimoine local en lien avec le patrimoine remarquable le long d'itinéraires touristiques présents ou à venir (Châteaux, Val de Loire classé UNESCO...)
 Mise en place d'activités, d'ateliers, de parcours ou d'animations sur des sites emblématiques du territoire, à visée pédagogique, culturelle, récréative ou de sensibilisation au patrimoine.



BENEFICIAIRES

Exploitants agricoles et groupes d'agriculteurs
 PME et TPE au sens communautaire
 Associations loi 1901
 Collectivités territoriales et leurs groupements
 Établissements publics, dont chambres consulaires

DEPENSES ELIGIBLES

Prestations d'étude et de conseil
 Création, conception et diffusion de supports de communication
 Investissement (équipements, aménagements paysagers)
 Formations auprès des acteurs économiques locaux, élus ou agents de collectivités
 Frais de personnel (salaires et charges, déplacements)

FICHE ACTION 4. STRUCTURER UNE FILIERE LOCALE D'AGROMATERIAUX ET D'ENERGIES RENOUVELABLES



CRITERES DE SELECTION

Mise en réseau des acteurs
Echelle d'intervention
Caractère innovant et transversal du projet
Diversité des publics visés
Pérennité du projet
Pertinence avec la stratégie du GAL et avec les stratégies de développement régionales et locales existantes



TAUX D'AIDE APPLICABLE

Plancher : **5 000 €**
Plafonds : **30 000 €**
(**10 000 €** pour les évènements)
Taux maximum d'aide publique de **100%** pour les collectivités et associations loi 1901, de **50%** pour les entreprises, et de **80%** pour les autres structures.
Taux de cofinancement du Feader : **80%**

OBJECTIFS

STRATEGIQUES

Développer des modes d'isolation performants et promouvoir les énergies renouvelables

Structurer des filières locales énergétiques et de matériaux afin de créer des emplois et de la valeur ajoutée pour les exploitants agricoles et forestiers, les artisans et TPE/PME

OPERATIONNELS

Structurer les filières locales d'agromatériaux (chanvre, paille...) et la filière bois

Préparer les acteurs d'aujourd'hui aux métiers de demain dans les domaines des agromatériaux et des énergies renouvelables

Accompagner les innovations organisationnelles sur le champ des énergies renouvelables



TYPE D'OPERATIONS SOUTENUES

Actions de sensibilisation, conseil et accompagnement des collectivités et des entreprises dans la rénovation énergétique et les économies d'énergie organisation de formations, de réunions d'information, de supports de communication, ingénierie et conseil énergétique

Actions de valorisation des projets innovants dans le domaine de l'efficacité énergétique (champ de l'économie circulaire)

Etudes pré-opérationnelles pour l'identification du potentiel en énergies renouvelables

Animation, ingénierie (mise en réseau, accompagnement des acteurs à l'émergence de projets innovants) ou communication pour structurer les filières locales d'écomatériaux et d'énergies renouvelables, depuis le producteur jusqu'au consommateur.



BENEFICIAIRES

Exploitants agricoles et groupes d'agriculteurs
PME et TPE au sens communautaire
Associations loi 1901
Collectivités territoriales et leurs groupements
Établissements publics, dont chambres consulaires

DEPENSES ELIGIBLES

Prestations d'étude et de conseil
Animation et ingénierie de filière
Création, conception et diffusion de supports de communication
Actions de sensibilisation, événements
Investissement (équipements, travaux)
Formations auprès des acteurs économiques aux nouvelles pratiques et techniques
Frais de personnel (salaires et charges, déplacements)

FICHE ACTION 5. ORGANISER UNE MOBILITE MOINS EMETTRICE DE CO2



CRITERES DE SELECTION

Mise en réseau des acteurs
 Echelle d'intervention
 Caractère innovant et transversal du projet
 Diversité des publics visés
 Pérennité du projet
 Pertinence avec la stratégie du GAL et avec les stratégies de développement régionales et locales existantes



TAUX D'AIDE APPLICABLE

Plancher : **5 000 €**

Plafonds : **30 000 €**
(10 000 € pour les événementiels)

Taux maximum d'aide publique de **100%** pour les collectivités et associations loi 1901, de **50%** pour les entreprises, et de **80%** pour les autres structures.

Taux de cofinancement du Feader : **80%**

OBJECTIFS

STRATEGIQUES

Développer de nouvelles filières créatrices de richesses pour le territoire

Diminuer la dépendance aux énergies carbonées en limitant les déplacements, mutualisant les services et en favorisant l'émergence d'une nouvelle mobilité plus durable



TYPE D'OPERATIONS SOUTENUES

Réalisation d'études sur l'émergence de tiers-lieux (coworking, télétravail, espaces de visioconférence)

Création d'applications mobiles pour rapprocher l'offre de la demande

Mailler le territoire en pistes cyclables et sentiers pédestres et créer des complémentarités entre les différents itinéraires existants

Soutenir la mise en place de services mobiles (administratifs ou commerciaux) en itinérance sur les communes rurales

Création et animation d'aires de covoiturage et d'applications visant à mutualiser les offres en matière de partage de voiture. Promotion de ces nouvelles pratiques de déplacements

Promouvoir la réalisation de Plans de Déplacements Entreprises (PDE), Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE), et en Plans de Déplacements d'Administration (PDA)



BENEFICIAIRES

PME et TPE au sens communautaire
 Associations loi 1901
 Collectivités territoriales et leurs groupements
 Établissements publics, dont chambres consulaires

DEPENSES ELIGIBLES

Prestations d'étude et de conseil
 Création, conception et diffusion de supports de communication
 Sensibilisation et promotion des nouvelles formes de mobilité
 Organisation d'événements
 Acquisition de véhicules (hors collectivités)
 Frais de personnel (salaires et charges, déplacements)

FICHE ACTION 6. COOPERATION



CRITERES DE SELECTION

Mise en réseau des acteurs

Echelle d'intervention

Caractère innovant et transversal du projet

Diversité des publics visés

Pérennité du projet

Pertinence avec la stratégie du GAL et avec les stratégies de développement régionales et locales existantes



TAUX D'AIDE APPLICABLE

Plancher : 5 000€

Plafond : 40 000€ (10 000€ pour les événementiels)

Taux maximum d'aide publique de **100%** pour les collectivités et associations loi 1901, de **50%** pour les entreprises, et de **80%** pour les autres structures.

Taux de cofinancement du Feader : **80%**

OBJECTIFS

STRATEGIQUES

Doter le territoire d'une attractivité plus durable

Créer de nouvelles richesses

Promouvoir une moindre dépendance aux énergies carbonées

Permettre le partage et l'appropriation d'une identité territoriale forte

OPERATIONNELS

Développer des partenariats innovants entre les acteurs locaux

Partager la connaissance, échanger avec d'autres territoires autour de thématiques communes

Favoriser les transferts de savoir-faire

Accroître l'attractivité et la visibilité nationale, européenne et internationale du territoire.



TYPE D'OPERATIONS SOUTENUES

Echanges d'expériences sur :

- la valorisation du patrimoine, des paysages, des produits locaux, des savoir-faire...
- les nouvelles formes de tourisme : cyclo, équestre, pédestre,
- la gestion écologique (Natura 2000, Trame Verte et Bleue),
- la structuration de filières d'agromatériaux/agroénergies,
- l'oénotourisme : notamment avec des territoires viticoles labellisés UNESCO (ex. réseau Vitour) ou d'autres territoires articulés autour d'un fleuve.

Des coopérations locales plus importantes sont envisagées sur des logiques de filières régionales ou sur la valorisation de l'axe ligérien : identité du Val de Loire, tourisme, culture, produits locaux, Loire à Vélo, aménagements paysagers des rives...



BENEFICIAIRES

Exploitants agricoles et groupes d'agriculteurs
PME et TPE au sens communautaire
Associations loi 1901
Collectivités territoriales et leurs groupements
Établissements publics, dont chambres consulaires

DEPENSES ELIGIBLES

Prestations d'étude et de conseil
Création, conception et diffusion de supports de communication
Frais de formation
Actions de sensibilisation et organisation d'événements
Frais de traduction, de location (salle, matériel), de déplacement et de restauration
Frais de rémunération